



Conditions générales pour les demandes d'analyse pour projet de recherche

Merci d'indiquer le numéro de projet assigné à votre demande, dès que connu, dans toutes les correspondances et privilégier l'adresse pml.projetrecherche@chuv.ch. Le secrétariat du DMLP répond à vos questions à ce sujet du lundi au vendredi au 021/314.42.84.

Le tarif proposé tient compte du degré d'automatisation des analyses, des coûts réels des consommables et des taxes supplémentaires qui peuvent être ajoutées. Ce tarif négocié sera valable pour toute la durée de l'étude sous réserve de changement de méthode, de prestataire ou de tarif officiel de l'OFSP. Toute analyse ne figurant pas dans la demande de projet mais qui serait tout de même prescrite lors de la récolte de l'échantillon sera facturée au tarif officiel de la Liste des Analyses de l'OFSP. Après que les laboratoires aient attribué un prix pour chaque analyse, la demande vous sera retournée pour acceptation des tarifs proposés

Les demandes doivent obligatoirement être prescrites par un bon papier munies d'une étiquette contenant le code-barres du projet (ex : Q2209) ainsi que l'étiquette Axya du patient nominative ou anonyme. Pour les demandes avec un numéro d'anonyme unique à tous les patients de l'étude, la correspondance entre le numéro d'échantillon et le numéro du formulaire est de la responsabilité du demandeur.

Toute prestation qui ne respecterait pas les exigences du fichier des examens doit faire l'objet au préalable d'une discussion avec le(s) laboratoire(s) concerné(s) et pourrait être facturée en sus. La prise en charge d'échantillons préalablement stockés doit également être évaluée avec le laboratoire prestataire en terme de planification et d'organisation. Les laboratoires se réservent le droit de changer à tout moment de méthode ou de technique de mesure. Ils assurent toutefois la traçabilité des méthodes. Si un changement de méthode en cours d'étude devait présenter un problème, le demandeur est prié de prendre contact avec le laboratoire ([liste des répondants par laboratoire](#))

Une facture FAUVE est réalisée tous les mois. Tout changement de CGRA/B au cours de l'étude doit être transmis immédiatement à l'adresse pml.projetrecherche@chuv.ch.

La fin de votre projet doit être annoncée à l'adresse pml.projetrecherche@chuv.ch. Si une demande de projet est ouverte mais dont aucune prescription de laboratoire n'est réalisée, passé un délai d'un an, le projet sera clôturé.

Pour obtenir les résultats des analyses, merci de suivre la procédure : [Demande d'extraction de données pour votre projet de recherche \(chuv.ch\)](#).